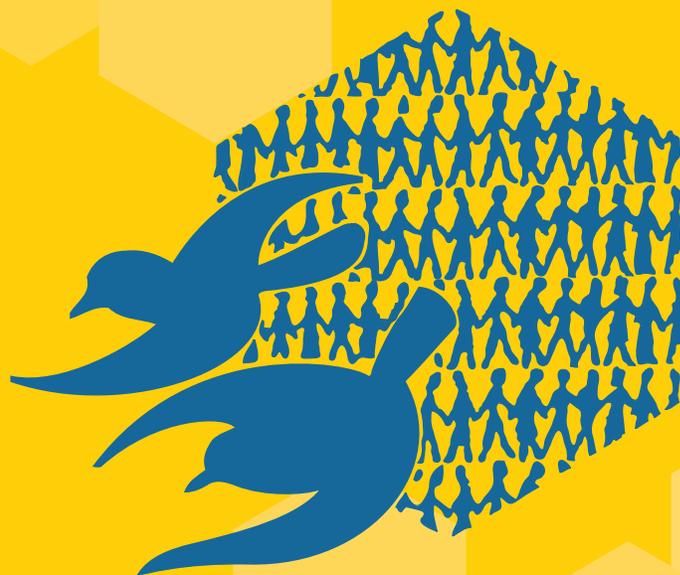


POPULATION ET TRAVAIL

Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)
<http://www.aidelf.org> – Courriel : aidelf-colloque2006@ined.fr

L'utilisation de données administratives pour l'analyse des comportements professionnels en fin de vie.

Exemple pratique, perspectives méthodologiques et limites

Philippe WANNER

Laboratoire de démographie et d'études familiales, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève

Introduction

La situation démographique actuelles et les évolutions observées sur le marché du travail jouent ensemble un rôle sur les calendriers de passage à la retraite dans les pays industrialisés, ainsi que sur les comportements professionnels après l'âge officiel de la retraite. Les transformations démographiques et économiques ont conduit à une situation où les tendances observées au cours des trois dernières décennies à quitter le marché du travail de plus en plus tôt – que ceci réponde à des aspirations individuelles ou à des contraintes du marché du travail – se confrontent avec l'intérêt collectif, qui voudrait que l'on exerce plus longtemps une activité professionnelle dans le but de garantir le bon financement des assurances vieillesse. La flexibilisation observée du calendrier du départ du marché du travail s'accompagne en outre d'une complexification des modes de transition : la retraite « couperet », qui survenait brusquement en fin de vie active, est désormais de plus en plus souvent remplacée par une retraite progressive, où l'activité professionnelle est abandonnée par étapes.

Consécutivement à ces évolutions, les régimes de prévoyance vieillesse et prévoyance professionnelle subissent de plein fouet les conséquences financières négatives du vieillissement des populations occidentales, et un intérêt croissant s'observe, parmi les planificateurs, les milieux politiques responsables des assurances sociales, les mouvements patronaux et les économistes, sur les comportements des seniors vis-à-vis de l'emploi et du départ à la retraite.

Les enquêtes sur les populations actives (telles que les enquêtes sur les forces de travail effectuées dans les pays d'Europe) fournissent des données essentielles, souvent comparables à l'échelle internationale, pour mesurer les taux d'emploi à chaque âge. Ces données ne permettent par contre pas d'analyser certains axes relatifs aux comportements professionnels des seniors :

- les enquêtes ne sont en effet pas totalement adaptées pour mesurer précisément certaines variables sensibles, telles que la situation financière, la fortune, la couverture sociale et le revenu des personnes interrogées ; dès lors, l'analyse des relations entre le comportement vis-à-vis du départ à la retraite d'une part et la disponibilité de rentes, de capitaux ou d'autres revenus d'autre part sont difficiles à établir ;
- elles ne peuvent non plus saisir avec beaucoup d'exactitude les activités professionnelles rémunérées exercées après la retraite, activités qui se produisent souvent sans contrat de travail et sur appel. Ce genre d'activités (expertises, travaux divers, etc.), qui paraissent se multiplier, sont systématiquement sous-estimées par les enquêtes ;
- les enquêtes concernent des effectifs relativement limités, en particulier lorsque l'on se focalise sur la situation des personnes en âge de quitter le marché du travail. Compte tenu de la multiplicité des modèles de départ à la retraite et d'activité en post-retraite, la description détaillée des différents comportements par les enquêtes est limitée en raison de la faible taille de l'échantillon ;

- en outre, elles ne touchent pas avec le même degré l'ensemble des classes sociales : échappent en particulier aux enquêtes des personnes présentant des profils socioéconomiques les plus défavorisés ; des risques existent, dès lors, que différentes dimensions (par exemple le niveau de formation) soient en moyenne embellies par les répondants en raison d'un biais de désirabilité sociale (liée au fait que l'on donne une meilleure image de soi au moment de la déclaration) ; d'autres dimensions (la fortune par exemple) pourraient être déclarées de manière très prudente, en vue de ne pas informer sur une dimension considérée comme appartenant au domaine du privé.

Le recours à des données administratives, et en particulier des données de registres fiscaux, fournit des informations complémentaires pour l'analyse des comportements des sexagénaires vis-à-vis du marché du travail. Cette communication vise à montrer comment le recours à de telles données peut être utile pour la description et l'explication de phénomènes liés au retrait de l'activité rémunérée. Une introduction méthodologique est suivie d'une illustration de quelques résultats, à partir de données suisses, et d'une discussion plus générale des obstacles rencontrés dans le cadre d'une telle approche.

1. Données et méthodes

Une série d'analyses initiées en 2003 par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à Berne constitue le cadre de la présente communication. En tant qu'administration responsable de la sécurité sociale, l'OFAS étudie et propose régulièrement différentes révisions des assurances vieillesse, invalidité et veuvage, rendues nécessaires par le vieillissement de la population et son impact sur le financement des assurances sociales.

Dans le cadre de la préparation de nouvelles réformes sociales, des informations sur la situation de vie des personnes âgées et sur les modes de départ à la retraite sont de la plus haute importance. Ainsi, les données figurant dans certains registres administratifs sont utiles pour la compréhension des processus de départ à la retraite. Dans l'étude effectuée sous mandat de l'OFAS, deux types de registres ont été utilisés : des registres fiscaux cantonaux et ceux des assurances sociales (cotisations et prestations versées dans le cadre de la retraite par répartition).

Le système fédéraliste helvétique implique une gestion de la fiscalité à l'échelle de chacun des 26 cantons ou demi-cantons de la Suisse. Dès lors, chaque administration cantonale applique à ses contribuables (personnes vivant seules ou familles) un formulaire spécifique pour la déclaration du revenu et de la fortune. Non seulement le mode d'imposition, mais aussi la gestion administrative et informatique des données servant à l'imposition des contribuables varient d'un canton à l'autre. Cependant, tous les cantons recueillent les principales rubriques du revenu (revenu d'une activité indépendante ou agricole, d'une activité dépendante, revenu de l'administration d'une société, etc.), des rentes reçues (rentes invalidité, de veuf, de retraite par répartition, de retraite par capitalisation – 2^e pilier – ou d'assurance vie – 3^e pilier), ainsi que la fortune selon sa structure (types de biens). Ces informations fournissent un état des lieux de la situation financière des contribuables, considéré comme étant de très bonne qualité : en effet, les données étant nécessaires pour l'établissement de la taxation, elles sont traitées avec soin à la fois par le contribuable et le préposé aux impôts. Des erreurs ou omissions pourraient avoir des conséquences financières importantes soit pour l'un soit pour l'autre. Si l'on excepte le cas d'éventuelles dissimulations fiscales (probablement rares), les informations disponibles sont pour cette raison particulièrement fiables.

La retraite par répartition (ci-dessous 1^{er} pilier – assurance vieillesse et survivant AVS), est organisée par le prélèvement automatique d'un pourcentage du revenu (5,05% du salaire brut pour les employés), sur lequel s'ajoute une contribution de l'employeur (5,05% également). Les personnes indépendantes sont également soumises à une contribution calculée

sur le salaire (9,5% couvrant l'assurance vieillesse, invalidité et perte de gains). Les prestations de l'AVS sont versées à l'ensemble des personnes ayant atteint l'âge de 65 ans pour les hommes, et 64 ans pour les femmes et ayant cotisé au cours de leur vie. Le 1^{er} pilier comprend également l'assurance invalidité (AI), qui assure une rente aux personnes déclarées invalides et n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite. Une rente de veuf est versée pour sa part au survivant d'un mariage rompu par le décès d'un des conjoints. Sont bénéficiaires des veuves dont le mariage répond à certains critères (durée, nombre d'enfants issus de celui-ci, etc.). Enfin, certaines prestations complémentaires peuvent être versées lorsque la rente ne permet pas de couvrir les besoins vitaux de la personne bénéficiaire (par exemple en cas d'importantes dépenses de santé).

Ces rentes varient en fonction du revenu professionnel durant l'ensemble de la vie, mais elles sont plafonnées à un montant maximal. Dès lors, pour leur calcul, tous les salaires sont recueillis depuis 1948 (date d'entrée en vigueur de l'assurance retraite) par différentes caisses de retraite. Celles-ci fournissent régulièrement ces données à un organisme fédéral intitulé la Centrale de Compensation. Un suivi détaillé des revenus professionnels de chaque personne ayant exercé une activité rémunérée en Suisse après 1948 est dès lors possible, et sert de base à notre étude. En outre, l'accès aux différentes rentes mentionnées ci-dessus est également documenté.

Certains registres fiscaux cantonaux et ceux de la centrale de compensation peuvent être mis en relation à l'aide d'un numéro d'identification commun ou de variables communes. Dans le cas qui nous intéresse, les registres sociaux comprennent le nom, le prénom et la date de naissance des cotisants et rentiers suisses. Ces mêmes variables étaient disponibles dans les registres fiscaux. L'appariement des données a dès lors pu être effectué en utilisant une procédure établie par Fellegi et Sunter (1969), qui consiste à former des couples possibles d'enregistrements et à calculer un score de divergence pour chaque couple. Chaque enregistrement du registre fiscal est comparé avec l'enregistrement de la centrale de compensation et le niveau de divergence est mesuré par la comparaison des variables communes (nom, prénom, dates de naissance). Il convient de noter que les noms et prénoms ont été codifiés par une procédure de codification des sons, qui permet d'éviter les problèmes liés à l'orthographe des noms. Il n'est pas possible, a posteriori, de vérifier la qualité de l'appariement et d'exclure la présence de faux-positifs (enregistrements considérés à tort comme appartenant à la même personne) ou de faux-négatifs (enregistrements concernant la même personne non appariés). Cependant, la procédure a permis de retrouver, dans certains cantons, jusqu'à 99% des contribuables dans les registres des assurances sociales, ce qui constitue un résultat rassurant pour la suite de l'analyse.

Suite à cette procédure d'appariement, on dispose, pour différents cantons, de l'ensemble des informations sur le revenu actuel et passé du contribuable, sa fortune, les rentes auxquelles ce contribuable a droit, son éventuel statut d'invalidité ainsi que différentes variables socioéconomiques.

À titre illustratif, nous présentons dans la section suivante quelques résultats obtenus pour le canton de Neuchâtel et les années 1998, 2000 et 2002 (voir également Pecoraro et Wanner, 2006). Neuchâtel est un canton semi-urbain, francophone, moyennement montagnoux, situé au Nord-Ouest du pays, et dont la population présente une structure socioéconomique relativement proche de celle de l'ensemble de la Suisse. Les données analysées portent sur l'ensemble des contribuables nés entre 1930 et 1940, âgés de 58 à 68 ans en 1998, et de 62 à 72 ans en 2000. Les effectifs, classés selon l'année de naissance, sont présentés au tableau 1 (année 2000). Le schéma 1 présente les différentes données mises en relation pour ce canton. Les comptes individuels représentent l'état des cotisations de 1^{er} pilier versées par les résidents exerçant une activité. Les rentes actives représentent la situation des contribuables vis-à-vis de la rente vieillesse, invalidité ou de veuf. Outre les registres fiscaux, on dispose également d'un

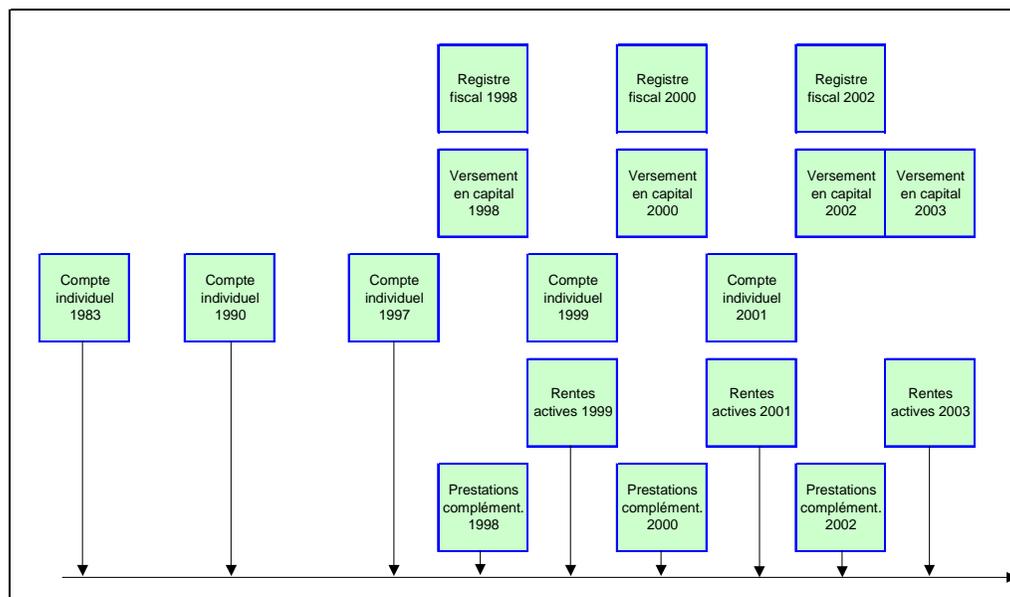
registre des prestations en capital reçues (2^e pilier, i.e. retraite par capitalisation ou 3^e pilier, i.e. assurances-vie perçues sous la forme d'un capital).

TABLEAU 1 : EFFECTIF DE LA POPULATION ÉTUDIÉE, CLASSÉE SELON L'ANNÉE DE NAISSANCE ET LA SITUATION FAMILIALE, EN 2000

	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	Total
Homme seul	148	167	143	183	205	210	165	184	220	177	230	2032
Femme seule	441	399	423	347	360	367	325	314	308	312	337	3933
En couple	489	532	505	505	575	549	589	554	572	598	573	6041
Total	1078	1098	1071	1035	1140	1126	1079	1052	1100	1087	1140	12006

Source : Registre fiscal neuchâtelois et centrale de compensation.

SCHEMA 1 : DONNÉES DISPONIBLES



2. Quelques dimensions du départ à la retraite en Suisse

Afin de mieux cerner l'intérêt de ces données, quelques dimensions du départ à la retraite peuvent être présentées à partir des données à disposition.

2.1 Ampleur de la retraite anticipée

Le retrait du marché du travail avant l'âge légal (qui était de 65 ans pour les hommes et 62 ans pour les femmes en 2000) est resté longtemps en Suisse, contrairement à d'autres pays européens, une situation exceptionnelle. Cependant, différentes restructurations dans les années 1990 ont entraîné des mises en retraite prématurée dans certains secteurs du tertiaire comme les banques et les assurances. Dans le même temps, les aspirations des générations arrivant progressivement aux âges de la retraite se sont modifiées. En outre, de plus en plus de seniors ont disposé d'une retraite par capitalisation importante. Le calendrier du départ à la retraite s'est pour ces raisons diversifié, et les modes de passage à la retraite se sont complexifiés.

En 2000, selon les données fiscales, quelque 54% des hommes vivant seuls âgés de 64 ans (génération 1936) et 65% des femmes seules âgées de 61 ans (génération 1939) disposaient déjà d'une rente de premier pilier (soit AVS, soit AI, soit veuf) et/ou d'une rente de type 2^e ou 3^e pilier. À l'âge de 60 ans (génération 1940), quelque 34% des hommes et 59% des femmes étaient rentiers.

Anticiper la perception de la rente AVS n'était légalement possible en 2000 que pour les hommes âgés de 64 ans, et rares étaient ceux ayant fait usage de ce droit. Dès lors, deux types de départ anticipés sont observés dans la population des sexagénaires. Ceux provoqués par un problème de santé ou un accident menant à une invalidité (environ trois hommes sur dix, dont la moitié disposent également d'une rente complémentaire de type 2^e pilier), et ceux effectués par le recours à la retraite par capitalisation (décidé soit par l'employé, soit par l'employeur). Ce dernier cas concerne environ 20% des hommes âgés de 63 ou 64 ans et moins de 10% des femmes (Tableau 2). La rente de veuve, qui concerne près d'une femme vivant seule sur deux, n'est pas toujours un facteur de départ à la retraite, mais plutôt un moyen de subvenir à ses besoins dans le cas où la vie professionnelle s'était arrêtée.

TABLEAU 2 : PERCEPTION DE RENTES PAR LES PERSONNES VIVANT SEULES AVANT L'ÂGE LÉGAL DE LA RETRAITE, SELON L'ANNÉE DE NAISSANCE ET LE SEXE, EN 2000

		Pas de rente	AVS	AI/Veuf	AI/Veuf et 2e/3e pilier	2e/3e pilier
Homme seul	1936	46,5	3,5	11,3	19,0	19,7
	1937	47,7	...	16,1	13,4	22,8
	1938	54,5	...	13,1	14,7	17,8
	1939	56,6	...	14,0	14,0	15,4
	1940	66,1	...	12,6	12,0	9,3
Femme seule	1939	34,7	...	30,2	27,4	7,7
	1940	41,5	...	24,1	27,7	6,8

Source : Registre fiscal et registre de la centrale de compensation.

Le mode d'anticipation est très étroitement lié à la situation socio-économique des contribuables. Globalement, les personnes de haut niveau socioéconomique recourent plus fréquemment à leur retraite par capitalisation pour flexibiliser l'âge de départ du marché du travail, tandis que celles situées plus bas dans l'échelle sociale anticipent souvent le départ du marché du travail en raison de contraintes de santé. Ainsi, parmi les hommes et les femmes vivant seuls et anticipant le départ à la retraite par le recours au 2^e / 3^e pilier figurent 27% (hommes) resp. 30% (femmes) de personnes de formation tertiaire. Par contre, parmi celles et ceux ne disposant que d'une rente de 1^{er} pilier (invalidité ou veuvage), on dénombre seulement 11% (hommes) et 5% (femmes) de personnes hautement qualifiées.

2.2 Rester actif après la retraite

L'arrivée à la retraite et l'obtention d'une rente vieillesse ne signifie pas pour autant le retrait total du marché du travail. Ainsi, un certain nombre de personnes ayant fêté leur 65^e (hommes) et 62^e (femmes) anniversaire et recevant des prestations vieillesse poursuivent une activité professionnelle. Celle-ci est qualifiée par le terme de « quatrième pilier », dans le sens où elle représente une source complémentaire de revenus.

Si l'on considère l'ensemble des activités rémunérées (activité indépendante, dépendante, autres activités), entre 11% et 28% des hommes vivant seuls, classés selon l'année d'appartenance et l'année d'observation, sont actifs après l'âge de la retraite. Logiquement, pour une cohorte donnée, une diminution progressive de l'activité s'observe à mesure où le

temps s'écoule (et où l'âge augmente). Ainsi, pour la génération 1930, la proportion d'actifs rémunérés passe de 14,2% en 1998 à 12,2% en 2002. Pour la génération 1932, elle diminue de 16,9% à 11,4% durant la même période. Le retrait du marché du travail pour les personnes concernées par le quatrième pilier est lent, puisque dans chaque génération, seulement un tiers des actifs post-retraités en 1998 cessent leur activité avant 2002. Par rapport aux hommes, les femmes vivant seules et ayant dépassé l'âge officiel de la retraite se caractérisent, à un âge donné, par une moindre proportion d'actives. Ainsi, pour les générations 1930 et 1932, le taux d'activité rémunérée évolue entre 8,7% (1998) et 6,1% (2002) et entre 11,0% (1998) et 8,6% (2002), soit environ six points de moins que la situation observée pour les hommes.

Aucune donnée précise n'est disponible sur les motivations poussant un retraité à poursuivre une activité professionnelle après l'âge légal de la retraite. On peut penser cependant que l'attachement au travail est lié à la valorisation de celui-ci. Un attachement plus important à l'activité rémunérée en post-retraite caractérise en effet les contribuables présentant un niveau de formation élevé, par rapport à ceux présentant un faible niveau de formation, ceci quelle que soit la situation de vie familiale. Ainsi, si l'on considère les couples, quelque 52% de ceux exerçant une activité tertiaire sont actifs, contre 27% de ceux de formation secondaire I. Chez les hommes seuls, la proportion passe de 31% à 15%, et chez les femmes seules de 16% à 10%.

TABLEAU 3 : PROPORTION DE CONTRIBUABLES AYANT ATTEINT L'ÂGE DE LA RETRAITE ET BÉNÉFICIAIRE DU 1^{ER} PILIER, SELON LE TYPE DE REVENUS DÉCLARÉS, EN 1998, 2000 ET 2002

	Revenu d'une activité indépendante			Revenu d'une activité dépendante			Autres revenus d'une activité			Au moins un revenu d'activité			Effectif		
	1998	2000	2002	1998	2000	2002	1998	2000	2002	1998	2000	2002	1998	2000	2002
Hommes seuls															
1930	5.7	5.4	2.4	7.1	8.5	5.7	2.8	1.5	4.1	14.2	13.8	12.2	141	130	123
1931	9.2	5.6	3.5	6.3	6.3	4.9	3.5	2.8	2.8	16.9	14.1	10.6	142	142	142
1932	5.9	3.2	3.3	11.9	7.2	7.3	0.0	0.8	2.4	16.9	11.2	11.4	118	125	123
1933		3.3	5.1		14.5	10.3		1.3	1.9		17.8	17.3		152	156
1934	...	5.8	4.5	...	16.9	10.8	...	7.8	1.9	...	27.9	16.6	...	154	157
1935	...		11	...		11.0	...		2.3	...		21.4	...		173
1936	8.8	14.0	2.9	23.5	136
Femmes seules															
1930	2.0	1.2	0.7	5.9	4.9	4.2	1.0	1.0	1.6	8.7	6.8	6.1	391	411	426
1931	1.7	1.1	1.0	7.4	5.3	2.5	0.9	1.3	3.0	9.2	7.1	6.3	349	378	399
1932	1.9	1.6	2.0	8.3	6.0	5.1	0.8	1.0	1.8	11.0	8.6	8.6	372	384	394
1933	1.6	1.5	1.2	9.5	7.7	4.2	1.0	1.5	1.2	12.1	10.8	6.5	306	325	336
1934	2.5	2.7	1.4	12.7	9.2	7.5	0.6	0.9	1.2	15.2	12.8	10.1	316	336	346
1935	1.9	2.1	2.2	16.0	12.3	10.0	1.3	0.9	0.8	18.9	15.0	12.5	312	334	361
1936		2.3	2.0		9.7	8.3		1.0	0.7		12.4	10.9		298	303
1937	...	3.4	4.1	...	10.1	8.1	...	0.7	1.0	...	13.9	12.8	...	267	296
1938	...		2.2	...		12.3	...		0.7	...		15.2	...		276

Source : Registre fiscal neuchâtelois et registre de la centrale de compensation.

Une faible prévoyance vieillesse peut être un autre motif intervenant sur la poursuite de l'activité professionnelle après la retraite. Il est en effet avéré que les contribuables retraités ne touchant aucune rente de 2^e / 3^e pilier exercent plus fréquemment une activité après la retraite que ceux qui bénéficient d'une telle rente. Ainsi, en 2000, 19% des hommes seuls sans rente de 2^e / 3^e pilier, 14% des femmes seules et 47% des couples exercent encore une activité professionnelle. Parmi celles et ceux bénéficiant d'une rente de 2^e / 3^e pilier, 15% (hommes seuls), 9% (femmes seules) et 27% (couples) sont dans ce cas. C'est en particulier parmi les indépendants que l'absence d'une couverture vieillesse efficace influence l'activité professionnelle en post-retraite.

Dans près d'un cas sur deux, l'apport financier lié à l'exercice d'une activité professionnelle en post-retraite est inférieur à 10 000 francs suisses annuels (6500 euros). Dans un cas sur cinq chez les couples, un cas sur dix chez les hommes seuls et un cas sur vingt chez les femmes seules, le montant annuel perçu est supérieur à 50 000 francs (35 000 euros). L'activité en post-retraite est dès lors clairement une activité d'appoint, exercée à temps partiel, ne formant qu'une part minoritaire du revenu total des retraités.

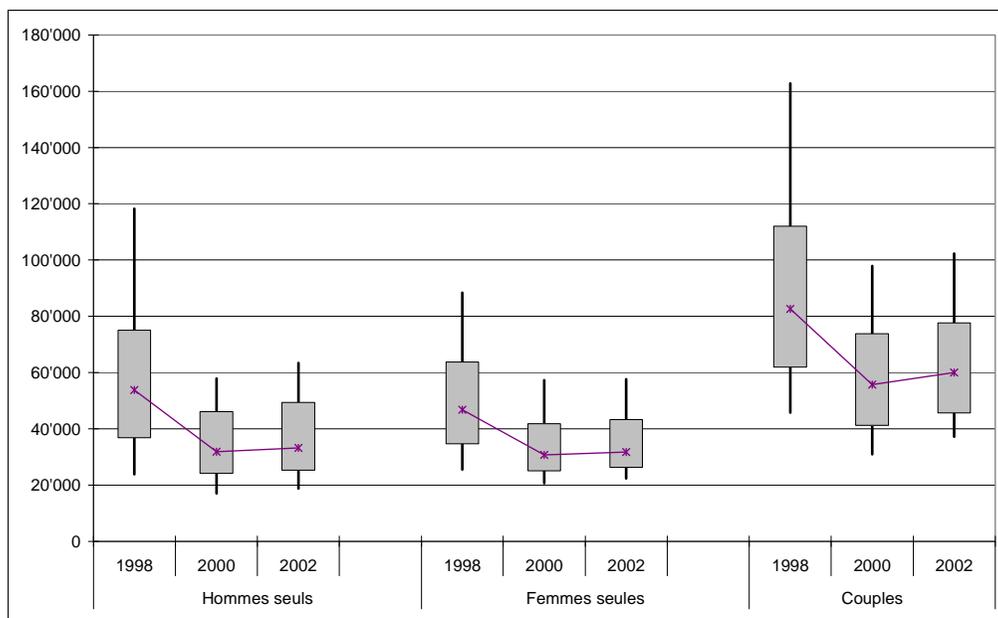
2.3 Conséquences financières du départ à la retraite

Ces différents résultats doivent évidemment, afin de pouvoir être interprétés correctement, être mis en relation avec les conséquences financières du départ à la retraite pour le contribuable. Celles-ci dépendent du degré de couverture en matière d'assurances vieillesse, de la trajectoire professionnelle durant l'ensemble de la vie active, de la situation professionnelle à la veille de la retraite et du motif du retrait du marché du travail.

Globalement, on peut observer une baisse relativement importante du revenu, liée au départ à la retraite. Ainsi, si l'on s'intéresse aux personnes actives en 1998 (tous taux d'activité confondus) et ne percevant plus de revenu professionnel en 2000, on s'aperçoit que la baisse des revenus, liée au départ à la retraite, est d'approximativement 20 000 francs (13 000 euros, graphique 1). En raison du plafonnement des rentes, la baisse est plus importante, en valeur relative, pour les hauts revenus. Ainsi, le taux de remplacement du salaire par les rentes (après exclusion des prestations en capital) est supérieur à 80% pour les personnes disposant d'un revenu professionnel (avant le départ à la retraite) inférieur à 30 000 francs, mais il est de l'ordre de 50% pour les contribuables ayant un revenu professionnel supérieur à 70 000 francs.

¹ Dans la suite de ce texte, les francs suisses seront utilisés de manière systématique. Le taux de change au début des années 2000 était proche de 1,5 (francs suisses pour un euro).

GRAPHIQUE 1 : TRANSITION (ET DISTRIBUTION) DU REVENU CORRIGÉ (1^{ER} DÉCILE, 1^{ER} ET 3^E QUANTILES, 9^E DÉCILE, MÉDIANE) POUR LES PERSONNES NE TOUCHANT PLUS DE REVENU DE L'ACTIVITÉ DÈS 2000



Source : Registre fiscal neuchâtelois et registre de la centrale de compensation.

3. Limites et avantages de l'utilisation de données administratives

3.1 Apport de l'approche pour la compréhension de la retraite anticipée et de ses déterminants

La littérature économique et démographique a accordé une large place, au cours de la dernière décennie, à la problématique du départ à la retraite et aux conditions de vie des personnes âgées en Suisse (Groupe de travail interdépartemental, 2003, Balthazar *et al.*, 2003, etc.). Compte tenu des défis liés au vieillissement de la population, cette question devient de plus en plus importante. Jusqu'à présent, la plupart des études visant à comprendre l'activité en fin de vie active reposent sur des enquêtes socioéconomiques ou panels.

Compte tenu de la complexité du système de retraite, les réponses apportées par les personnes interrogées par des enquêtes sont relativement imprécises lorsqu'il s'agit de déclarer des dimensions telles que le revenu, la fortune, la couverture en termes de 1^{er}, 2^e et 3^e pilier. Ceci est d'autant plus le cas lorsque des personnes âgées sont interrogées. Dans la population sexagénaire, la proportion de personnes vivant en institution, sans domicile fixe ou sans téléphone, est relativement faible en Suisse. Cependant, ces situations de vie existent, et échappent à toute mesure statistique. En revanche, les déclarations fiscales, remplies si nécessaire par des proxys, sont saisies pour l'ensemble des contribuables et présentent dès lors comme atout leur exhaustivité.

Les enquêtes présentent évidemment d'autres avantages, dont celui d'autoriser le recueil de données sur des dimensions que ne couvrent pas les registres administratifs (attitude face au marché du travail, aspirations quant à la retraite, état de santé etc.). Dès lors, il convient de considérer les registres administratifs, pour la problématique qui est analysée, comme une source d'informations complémentaire aux données traditionnelle, plutôt que comme une

alternative. L'intérêt des registres fiscaux et des assurances sociales réside surtout dans leur capacité à saisir les mécanismes financiers intervenant au moment du départ à la retraite.

TABLEAU 4 : AVANTAGES (EN GRAS) ET INCONVÉNIENTS DES DIFFÉRENTES SOURCES ADMINISTRATIVES ET STATISTIQUES POUR LA COMPRÉHENSION DE LA FIN DE VIE ACTIVE

Enquêtes par échantillonnage	Recensements	Registres administratifs
Taille de l'échantillon limité	Exhaustivité	Exhaustivité
Flexibilité dans le choix des questions appliquées	Limités à des variables très générales	Limités à des variables ayant une utilité pour l'administration
Très faible qualité pour les questions sensibles, telles que le revenu, la fortune	Les variables sensibles (revenu, etc.) ne sont en règle générale pas saisies	Très bonne qualité pour les données sur le revenu et la fortune
Biais liés aux non-réponses	Absence de biais liés aux non-réponses	Absence de biais liés aux non-réponses
Coût important du recueil de l'information	Coût important du recueil de l'information	Les informations sont déjà recueillies, le coût de la préparation des données est limité
En règle générale, données de bonne qualité	En règle générale, données de bonne qualité	La qualité des données administratives est en règle générale faible. Dans le cas des registres fiscaux, elle peut être considérée comme très bonne (excepté pour des variables sans influence sur la taxation)

Dans le cas qui est présenté ici, les registres utilisés ont mis en évidence les dimensions suivantes du départ à la retraite, qui n'avaient pas pu être démontrées par le recours aux autres sources de données :

- la retraite anticipée s'accompagne dans une minorité de cas d'une anticipation de la rente vieillesse traditionnelle (1^{er} pilier). Dans la plupart des cas, elle est financée par une rente de type 2^e pilier ou, pour les femmes ayant vécu le décès du conjoint, par une rente de veuves ; le départ anticipé à la retraite prend des formes très variées en fonction du niveau de formation, indicateur de la situation socioprofessionnelle, les personnes présentant un niveau de formation élevé recourant plus fréquemment à des montants capitalisés durant leur vie active pour anticiper la cessation de l'activité ;
- l'accès à une rente invalidité est un motif de départ à la retraite relativement fréquent, puisqu'il concerne jusqu'à deux hommes sur dix ; sont en particulier concernées par l'invalidité les personnes présentant un faible niveau de formation, qui traduit une pénibilité du travail souvent plus importante ;
- la retraite signifie en moyenne une baisse significative du revenu. Sont en particulier concernées les personnes à niveau de revenu élevé qui voient leur revenu diminué par près de deux en raison du plafonnement de la rente à un montant maximal. Les contribuables présentant un faible revenu à la veille de la retraite observent cependant aussi une baisse des moyens d'existence perçus.
- la retraite, définie par la perception d'une rente, s'accompagne assez souvent d'une activité à temps partiel, qui fournit un revenu d'appoint au contribuable. Différentes situations semblent prévaloir concernant l'activité en période de post-retraite. Des personnes de niveau de formation élevé peuvent certainement valoriser leur expérience en restant actives,

tandis que d'autres contribuables semblent exercer une activité pour pallier aux effets néfastes de la baisse du revenu résultant du départ à la retraite.

3.2 La question de la protection de la sphère individuelle : une limite de l'approche ?

La principale limite dans l'analyse des données administratives se réfère aux risques liés à la protection et à la confidentialité des données individuelles. Ceci est en particulier le cas lorsque l'on relie des données individuelles provenant de différentes sources. Dans l'exemple présenté, les données utilisées mettent en relation des informations d'un registre fiscal avec celles d'un registre de protection sociale. Certaines variables, telles que le revenu, les rentes perçues, figurent dans les deux registres. Théoriquement, des différences identifiées entre les deux registres pourraient être imputées à des fraudes fiscales (non-déclaration d'un revenu ou d'une rente) ou des fraudes aux prestations sociales (obtention d'une rente invalidité tout en exerçant une activité professionnelle rémunérée). Ce n'est cependant pas le rôle du statisticien ou du démographe de mettre en évidence de phénomènes.

La question de la protection de la sphère individuelle fait l'objet de nombreuses considérations en Europe, alors que l'utilisation de telles données se multiplie. Les réponses apportées varient d'un pays à l'autre. En Suisse, la loi sur la protection des données autorise le traitement de données administratives, à des fins uniquement statistiques, lorsqu'un tel traitement peut être utile à la collectivité, et sous une forme anonyme. Aucun « retour » d'information n'est autorisé au fournisseur des données, dans le cas où l'institut en charge de l'analyse observe des erreurs ou incohérences.

Dans le cadre de l'étude présentée ici, les objectifs étaient scientifiques et les données sur lesquelles les traitements statistiques ont été effectués étaient totalement anonymes. Cette approche garantit dès lors la protection totale de la sphère individuelle.

L'analyse des données n'a, dans notre cas, aucunement mis en évidence des différences importantes entre les sources, et ceci semble être le reflet d'une faible intensité de la fraude vis-à-vis du fisc ou des assurances sociales. Cependant, si tel avait été le cas, la démarche scientifique aurait en soi soulevé un certain nombre de problèmes. Il convient de noter que dans le cas suisse, les administrations fiscales semblent faire un usage fréquent de leur droit de consultation d'autres données administratives. Dans le canton de Neuchâtel en particulier, l'article 98 de la Loi sur les contributions directes stipule que les administrations publiques sont tenues de fournir tout renseignement tiré des registres officiels ou toutes pièces utiles à la taxation. Dès lors, le chaînage de données administratives effectué à des fins statistiques est en fait déjà effectué dans le cadre d'une procédure de routine sous le couvert de la loi fiscale.

3.3 Extensions méthodologiques possibles

La fin des années 1990 et le début du 21^e siècle ont été marqués en Suisse par une transition fiscale relativement importante, avec le passage d'une taxation prenumerando à une taxation postnumerando, et par la transition entre une taxation tous les deux ans à une taxation annuelle. Ces transitions ont eu lieu de manière non synchronisée dans les cantons et ont entraîné de profondes modifications dans les bases de données et des retards dans leur mise à jour. Dès lors, le recours aux données est pour l'instant relativement limité par des aspects techniques. Cependant, à mesure où les années passent, les possibilités d'étendre l'analyse sur un plan temporel augmentent.

Concrètement, parmi les extensions possibles, les suivantes semblent offrir un intérêt pour la compréhension de certains phénomènes liés à la fin de vie :

- Accroître la période d'observation afin de mieux mettre en évidence les modes de départ à la retraite et ses conséquences; la durée d'observation à Neuchâtel (4 ans) n'est en effet pas

suffisante pour appréhender parfaitement les rythmes de passage à la retraite qui peuvent s'échelonner sur une décennie ;

- Intégrer aux données déjà existantes d'autres bases de données administratives, afin d'accroître les informations disponibles. En particulier, une étude est en voie d'être menée dans le but de vérifier la plausibilité d'une analyse de la mortalité différentielle selon la profession et le revenu, à partir des mêmes données des assurances sociales ;
- Accroître les générations prises en considération, pour répondre à d'autres questions-clés. Un projet similaire est d'ailleurs en cours, portant sur l'ensemble des personnes âgées et non plus seulement les sexagénaires.
- L'utilisation de données d'enquêtes, qui seraient appariées avec les informations déjà disponibles, pourrait également ouvrir la voie à des analyses plus complètes. Une étude est d'ailleurs en cours en Suisse visant à relier l'enquête suisse sur la population active avec les données des assurances sociales. Il est trop tôt pour juger de l'intérêt d'une telle approche.

En conclusion : la nécessité d'une analyse intégrant de multiples sources de données

Dans cette étude, nous avons montré, à partir de données originales, comment se produisait le départ à la retraite en Suisse et quels en étaient les déterminants financiers et les conséquences. L'objectif de cette contribution est cependant moins de mettre en évidence des résultats spécifiques à la Suisse que de montrer comment des données administratives pouvaient être utiles pour la description de phénomènes socioéconomiques.

Au terme de cette étude, il convient de rappeler que les résultats mis en évidence ne fournissent des informations sur le thème étudié que selon un axe précis : l'approche privilégiée, conformément aux données à disposition, l'aspect financier du départ à la retraite. Dès lors, une telle approche nécessite d'être accompagnée par d'autres analyses, portant sur des données diverses et complémentaires. Ceci est la condition spécifique afin d'accroître la compréhension du phénomène. Cependant, face à la complexité des mécanismes socioéconomiques intervenant sur le comportement vis-à-vis du marché du travail, le recours à des données administratives paraît de nos jours des plus indispensables.

BIBLIOGRAPHIE

- BALTHASAR A., BIERI O., GRAU P., KÜNZI K., GUGGISBERG J. (2003). Le passage à la retraite : trajectoires, facteurs d'influence et conséquences. Rapport de recherche no 2/03. Berne : Office fédéral des assurances sociales.
- FELLEGI I. P., SUNTER A. B. (1969). A Theory for Record Linkage, The Journal of American Statistical Association, 64, 328, 1183-1210.
- GRUPE DE TRAVAIL INTERDÉPARTEMENTAL (2003). Rapport de synthèse du Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse (IDA-ForALT). Berne : Office fédéral des assurances sociales.
- PECORARO M., WANNER P. (2006). La situation économique des Neuchâtelois âgés de 60 à 70 ans. Berne : Office fédéral des assurances sociales.